REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE
ARRONDISSEMENT DE LANGRES
MAIRIE DE BOURBONNE LES BAINS (52400)
☎ 03 25 90 14 80
mairie.de.bourbonne@orange.fr

2023/ARR/ 47

Rassemblement de véhicules de performance

Le Maire de la Commune de BOURBONNE LES BAINS

VU *le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-2 et L2213-1,*

VU *le Code de la Route,*

VU *le Code de la Voirie Routière,*

VU *le Code Pénal,*

VU *la demande présentée par Monsieur Nicolas LIENARD – responsable de l'office de tourisme de Bourbonne les Bains – en date du 02 mai 2023, sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public pour un rassemblement de voitures sur la Place des Bains à Bourbonne les Bains le 7 mai 2023.*

CONSIDERANT *que pour des raisons de sécurité, il appartient à l'autorité municipale de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des usagers,*

ARRETE :

ARTICLE 1er – 18 véhicules de performance (Porsche, Ferrari…) venant d'alsace vont effectuer une halte le dimanche 7 mai 2023 vers 13 heures pour un stationnement d'une heure sur la place des Bains.

ARTICLE 2 - En cas d'urgence, la rue doit pouvoir être libérée rapidement pour faciliter l'intervention des véhicules de secours.

ARTICLE 3 - Le bénéficiaire veille à ne pas faire obstacle à la libre circulation des véhicules et des piétons.

ARTICLE 4 - Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès–verbal et réprimées conformément à la loi.

ARTICLE 5 - Monsieur le Maire de la Commune de Bourbonne les Bains et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Copie du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Bourbonne les Bains

- La Police Municipale

- Madame la Responsable des Services Techniques

- Monsieur Nicolas LIENARD

A Bourbonne les Bains, le 03 mai 2023

Le Maire,

MAIRIE de BOURBONNE-les-BAINS (Haute-Marne)

Monsieur André NOIROT

Le Maire de la Commune de Bourbonne les Bains certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et/ou de sa notification et publication